

Rapporteur : **Monsieur Gilles MAUDUIT**

**OBJET : Aménagement de la place et du carrefour Winston Churchill : avenant**

Mesdames, Messieurs,

*Un projet de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon a été initié associant l'ensemble des partenaires signataires de la convention de projet avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine, en date du 31 mars 2007.*

*Dans ce cadre, la ville de Châtellerault a programmé l'aménagement de la place, du carrefour Winston Churchill et des rues Littré et Georget. Par délibération n°6 du 15 janvier 2009, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises COLAS, FORCLUM, BONMORT RESEAUX et POITOU PAYSAGE.*

*Au cours des travaux, des modifications de programme sont apparues nécessaires ou opportunes, à savoir :*

*Lot 1 COLAS*

*le revêtement du stationnement du parking du marché, prévu initialement en résine avec des granulats selon un calepinage en pavés, est remplacé par un enrobé noir quadrillé pour une moins-value de 15 728,59 € TTC*

*la rue Littré a été transformée en voie piétonne pour sécuriser le groupe scolaire (le contrôle d'accès a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal du 9 juillet) pour une plus-value de 16 990,96 € TTC*

*les abords de l'aménagement ont fait ponctuellement l'objet de travaux complémentaires pour se raccorder avec l'existant (accès, circulations piétonnes, nivellement) pour une plus-value de 6 358,53 € TTC*

*des adaptations techniques représentent une plus-value de 3 057,88 € TTC*

*les services techniques sont intervenus ponctuellement pour déposer du mobilier à la place de l'entreprise, soit une moins-value de 2 071,88 € TTC*

*L'ensemble représente une plus-value de 8 606,90 € TTC, soit 0,57 % du montant du marché initial de 1 506 473,47 € TTC*

*Lot 2 Forclum*

*la place et les axes principaux sont équipés d'un réseau festif, parallèle au réseau d'éclairage pour un montant supplémentaire de 20 360,87 € TTC*

*l'armoire du tarif jaune et la cabine téléphonique de l'avenue Pierre Abelin ont été déplacées pour un montant de 15 640 € TTC*

*L'ensemble représente une plus-value de 36 000,87 € TTC, soit 14,88% du montant du marché initial de 241 962,01 € TTC*

*Lot 4 Poitou Paysages*

*les arbres de la rue Littré, âgés, ont été fragilisés à leurs pieds par les travaux si bien qu'ils seront remplacés pour un montant total de 9 907,19 € TTC*

*des adaptations techniques furent nécessaires pour un montant de 6 210,70 € TTC*

*L'ensemble représente une plus-value de 16 117,89 € TTC, soit 8,66% du montant du marché initial de 186 204,16 € TTC*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 septembre 2009

n° 15

page 2/2

Le lot 3, eau potable, attribué à Bonmort Réseaux ne fait pas l'objet de modifications de programme.

**Le montant de l'ensemble des avenants s'élève à 60 725,66 € TTC, soit 2,79% de la masse totale des 4 lots.**

**VU** le code des marchés publics et notamment ses articles 20 et 118 relatifs aux avenants,

**VU** la délibération n°6 du conseil municipal du 15 janvier 2009, autorisant le maire ou son représentant à signer les marchés 1 à 4 relatifs à l'aménagement de la place Winston Churchill

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 27 août 2009

**CONSIDERANT** la nécessité d'établir un avenant au marché,

Le conseil, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant avec la société COLAS pour un montant de 8 606,90 € TTC, soit 0,57% du montant du marché qui s'élève désormais à 1 515 080, 37 € TTC et prolonge la durée du chantier de une semaine (lot 1).
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant avec la société FORCLUM pour un montant de 36 000, 87 € TTC, soit 14,88% du montant du marché qui s'élève désormais à 277 962, 88 € TTC avec une augmentation de la durée du chantier de deux semaines (lot 2).
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant avec la société POITOU PAYSAGES pour un montant de 16 117, 89 € TTC, soit 8,66% du montant du marché qui s'élève désormais à 202 322,05 € TTC avec une augmentation de la durée du chantier de deux semaines (lot 4).

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Les dépenses seront imputées sur le compte budgétaire 820-1 2315/OP 102/4600 du budget principal.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtelleraut  
Transmis à la sous-préfecture, le 22/09/09  
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault